

**ETUDES ET PROJETS NEUFS - AMÉNAGEMENT ET INFRASTRUCTURES – COMMUNE DE PRAHECQ -
PA FIÉE DES LOIS - AUTORISATION DE DÉPÔT ET D'ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE
D'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10 fixant les conditions dans lesquelles le conseil d'agglomération peut accorder des délégations au Président,

Vu la délibération en date du 15 décembre 2014, par laquelle le Conseil d'Agglomération a délégué au Président certaines attributions, et plus particulièrement l'alinéa suivant : « **la décision sur les demandes d'autorisation administrative** »,

Considérant que la CAN est gestionnaire du Parc d'Activités (PA) de la Fiée des Lois à Prahecq,

Considérant la nécessité de mise en place de dispositifs de gestion des eaux pluviales sur ledit PA avec intégration de l'urbanisation future,

Considérant qu'au regard de la surface dudit PA, supérieure à 20ha, l'opération est soumise à autorisation au titre de la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature loi sur l'eau,

DECIDE

ARTICLE 1 -

D'autoriser le dépôt et l'engagement de la procédure d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

ARTICLE 2 -

De mandater le bureau d'étude VERDI CONSEIL SUD OUEST, domicilié au 13, rue Archimède à Mérignac (33700), Siret n° 44342260500099, pour effectuer ce dépôt.

ARTICLE 3 -

De solliciter le tribunal administratif de Poitiers pour la désignation d'un commissaire enquêteur.

ARTICLE 4 -

De transmettre ampliation de la présente décision à M. le Préfet des Deux Sèvres conformément à la loi du 2 mars 1982, modifiée par la loi du 22 juillet 1982.

ARTICLE 5 -

De charger M. le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais et M. le Receveur Municipal de Niort, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte au Conseil d'Agglomération lors de sa prochaine séance.

Fait à Niort, le 02/06/2025

**Le Président de la
Communauté d'Agglomération du Niortais,**


Jérôme BALOGÉ